Mise en place de la Lodéom dans EBP Paie Ancienne génération

Issu du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2019, le gouvernement souhaite **simplifier le dispositif** et le **recentrer sur les revenus stratégiques pour l'économie des territoires ultramarins**, via la création de **deux barèmes d'allègements dégressifs**, censés être plus **favorables** que les allègements généraux.

La LFSS précise les éléments suivants :

« *L'exonération spécifique aux employeurs d'outre-mer (Loi pour le Développement Économique des Outre-Mer dite Lodeom) sera renforcée pour compenser la suppression du CICE et du CITS hors Mayotte, ou le CICE est maintenu* ».

Le décret a été publié le **17 mars 2019** néanmoins il s'applique aux cotisations dues pour les périodes courant à **compter du 1er janvier 2019 (Décret n°2019-199)**.

En conséquence, les b**arèmes ont été totalement modifiés** et la mise en place de ces exonérations **varie en fonction de votre localisation**. Les modalités de calcul de l'exonération sont donc différentes :

- d'une part les départements et régions d'Outre-mer **Guadeloupe**, **Guyane**, **Martinique** et de la **Réunion** (hors Mayotte),
- d'autre part, les collectivités d'Outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Cette documentation vous indique, uniquement, les démarches à suivre pour les départements et régions d'Outre-mer Guadeloupe, Guyane, Martinique et de la Réunion (hors Mayotte).

Attention, **les consignes de régularisation en DSN n'ayant pas été publiées officiellement** par l'URSSAF et l'AGIRC-ARRCO, nous vous conseillons **de ne faire aucune régularisation** et d'attendre la communication d'une procédure dédiée.

Retrouvez ci-dessous les étapes à suivre pour la mise en place de la Lodéom, cliquez sur l'une des étapes pour accéder au détail :

- 1ère étape : Installer la dernière version du logiciel
- 2ème étape : Récapitulatif de l'exonération pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion
- 3ème étape : Mise en place de l'exonération
    - Le profil du salarié
    - Exemple de bulletin
        - Barème de compétitivité de droit commun
        - Barème de compétitivité renforcé
        - Barème de compétitivité spéciale
    - Exemple de DSN
        - Barème de compétitivité de droit commun
        - Barème de compétitivité renforcé
        - Barème de compétitivité spéciale

1ère étape : Installer la dernière version du logiciel

Ces nouveautés sont disponibles à partir de la version 23.0.15.

Retrouvez pour cela nos articles : Vérifier la version de ma solution Paie.

2ème étape : Récapitulatif de l'exonération pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion

Dans ces départements et régions d'Outre-mer, trois barèmes d'exonération sont désormais

applicables en fonction de la situation de l’entreprise : secteur d’activité, taille de l’entreprise, chiffre d’affaires et localisation.

> ⚠ Quel que soit le barème appliqué, le calcul de l’exonération s’effectuera sur une base annuelle, à l’instar du mode de calcul prévu pour la réduction générale des cotisations.

Consultez notre veille sociale : Récapitulatif de l'exonération Lodéom.

3ème étape : Mise en place de l’exonération

Le profil du salarié

Importez les profils Lodéom depuis le menu **Outils / Importation / Profil.**

Vous retrouverez 3 nouveaux profils :

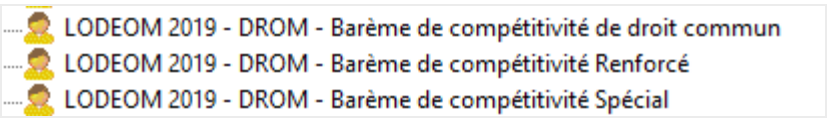

Cliquez sur vos salariés concernés puis sélectionnez l'un des trois profils importés correspondant à votre structure.

> ⚠ Il est très important de sélectionner le profil vous concernant pour éviter les erreurs de calcul.
> En effet, chaque profil est spécifique.
> Ci-dessous, retrouvez la différence de calcul entre chaque profil.

Différentiation des profils :

- Pour le profil **« dispositif de compétitivité de droit commun »**
    - Rémunération totale < 1.3 SMIC
    - Entre 1.3 SMIC et 2.2 SMIC
    - Supérieure à 2.2 SMIC

- Pour le profil **« dispositif de compétitivité renforcé »**
    - Rémunération totale <1.7 SMIC
    - Entre 1.7 SMIC et 2.7 SMIC
    - Supérieure à 2.7 SMIC

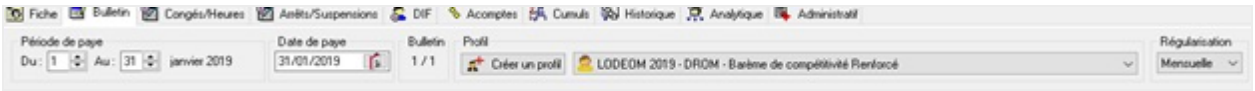

- Pour le profil **« compétitivité spéciale »**
    - Rémunération totale < 1.7 SMIC
    - Entre 1.7 SMIC et 2.5 SMIC
    - Entre 2.5 SMIC à 3.5 SMIC

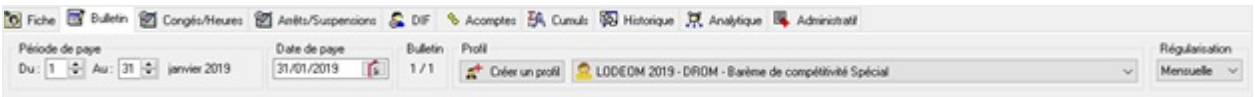

Exemple de bulletin

Barème de compétitivité de droit commun

Pour un salarié travaillant 151,67 heures et ayant un salaire mensuel de 1 900€ avec le profil **Lodéom 2019 DROM Barème de compétitivité de droit commun**

Code	Libellé	Nombre ou Base	Taux ou %	Montant à ajouter	Montant à déduire	Taux Pat.	Montant Pat.
	Plafond de Sécurité Sociale du mois	3377.00					
GMENS	Salaire mensuel	151.67	12.527	1900.00			
RABSENT	Déduction entrée ou sortie en cours de mois	0.00			0.00		
GHS25DEX	Heures supplémentaires à 25% soumises à réduction salariale et déduction patronale exo IR	0.00	15.659	0.00			
GHS50DEX	Heures supplémentaires à 50% soumises à réduction salariale et déduction patronale exo IR	0.00	18.791	0.00			
	Récapitulatif des montants d'heures supplémentaires et complémentaires exonérées d'IR sur l'année	0.00					
RCONG	Absences congés	0.00	87.679		0.00		
GCP	Indemnité de CP pour congés pris N	0.00		0.00			
GCPN1	Indemnité de CP pour congés pris N-1	0.00		0.00			
RABSMAL	Heures d'absences pour maladie non Professionnelle	0.00	12.527		0.00		
GHEUREMU	Heures rémunérées pour les réductions URSSAF	151.67		0.00			
GSMIC	Smic du mois pour la réduction Fillon	1521.25		0.00			
	Rémunération Brute			1900.00			
COTCOOM1	Coefficient réduction - DROM - Barème de compétitivité de droit commun	32.14			0.00		0.00
COTRDROM	Réduction LODEOM - DROM	610.66			0.00		0.00
COTRLODA	Part Agirc-Arrco de la Réduction LODEOM	114.19			0.00	100.000	-114.19
COTRLODU	Part URSSAF de la Réduction LODEOM	496.47			0.00	100.000	-496.47

Sont présentes sur le bulletin les rubriques suivantes :

- **COTCOOM1 :** coefficient réduction - DROM - Barème de compétitivité de droit commun ;
- **COTRDROM :** réduction LODEOM - DROM ;
- **COTRLODA :** Part AGIRC-ARRCO de la Réduction LODEOM ;
- **COTRLODU :** part URSSAF de la Réduction LODEOM.

Barème de compétitivité renforcé

Pour un salarié travaillant 151,67 heures et ayant un salaire mensuel de 2 600€ avec le profil **Lodéom 2019 DROM Barème de compétitivité renforcé.**

RABSENT	Déduction entrée ou sortie en cours de mois	0.00			0.00		
GHS25DEX	Heures supplémentaires à 25% soumises à réduction salariale et déduction patronale exo IR	0.00	21.428	0.00			
GHS50DEX	Heures supplémentaires à 50% soumises à réduction salariale et déduction patronale exo IR	0.00	25.714	0.00			
	Récapitulatif des montants d'heures supplémentaires et complémentaires exonérées d'IR sur l'année	0.00					
RCONG	Absences congés	0.00	119.982		0.00		
GCP	Indemnité de CP pour congés pris N	0.00		0.00			
GCPN1	Indemnité de CP pour congés pris N-1	0.00		0.00			
RABSMAL	Heures d'absences pour maladie non Professionnelle	0.00	17.142		0.00		
GHEUREMU	Heures rémunérées pour les réductions URSSAF	151.67		0.00			
GSMIC	Smic du mois pour la réduction Fillon	1521.25		0.00			
	Rémunération Brute			2600.00			
COTCOOM2	Coefficient réduction - DROM - Barème de compétitivité renforcé	31.68			0.00		0.00
COTRDROM	Réduction LODEOM - DROM	823.68			0.00		0.00
COTRLODA	Part Agirc-Arrco de la Réduction LODEOM	154.02			0.00	100.000	-154.02
COTRLODU	Part URSSAF de la Réduction LODEOM	669.66			0.00	100.000	-669.66

Sont présentes sur le bulletin les rubriques suivantes :

- **COTCOOM2 :** coefficient réduction - DROM - Barème de compétitivité renforcé ;
- **COTRDROM :** réduction LODEOM - DROM ;
- **COTRLODA :** Part AGIRC-ARRCO de la Réduction LODEOM ;

- **COTRLODU :** part URSSAF de la Réduction LODEOM.

Barème de compétitivité spéciale

Pour un salarié travaillant 151,67 heures et ayant un salaire mensuel de 3 000€ avec le profil **Lodéom 2019 DROM Barème de compétitivité spéciale.**

Code	Libellé	Nombre ou Base	Taux ou %	Montant à ajouter	Montant à déduire	Taux Pat.	Montant Pat.
	Plafond de Sécurité Sociale du mois	3377.00					
GMENS	Salaire mensuel	151.67	19.780	3000.00			
RABSENT	Déduction entrée ou sortie en cours de mois	0.00			0.00		
GHS25DEX	Heures supplémentaires à 25% soumises à réduction salariale et déduction patronale exo IR	0.00	24.725	0.00			
GHS50DEX	Heures supplémentaires à 50% soumises à réduction salariale et déduction patronale exo IR	0.00	29.670	0.00			
	Récapitulatif des montants d'heures supplémentaires et complémentaires exonérées d'IR sur l'année	0.00					
RCONG	Absences congés	0.00	138.440		0.00		
GCP	Indemnité de CP pour congés pris N	0.00		0.00			
GCPN1	Indemnité de CP pour congés pris N-1	0.00		0.00			
RABSMAL	Heures d'absences pour maladie non Professionnelle	0.00	19.780		0.00		
GHEUREMU	Heures rémunérées pour les réductions URSSAF	151.67		0.00			
GSMIC	Smic du mois pour la réduction Fillon	1521.25		0.00			
	Rémunération Brute			3000.00			
COTCOOM3	Coefficient réduction - DROM - Barème de compétitivité spéciale	32.14			0.00		0.00
COTRDROM	Réduction LODEOM - DROM	831.18			0.00		0.00
COTRLODA	Part Agirc-Arrco de la Réduction LODEOM	155.43			0.00	100.000	-155.43
COTRLODU	Part URSSAF de la Réduction LODEOM	675.75			0.00	100.000	-675.75

Sont présentes sur le bulletin les rubriques suivantes :

- **COTCOOM3 :** coefficient réduction - DROM - Barème de compétitivité spéciale ;
- **COTRDROM :** réduction LODEOM - DROM ;
- **COTRLODA :** Part AGIRC-ARRCO de la Réduction LODEOM ;
- **COTRLODU :** part URSSAF de la Réduction LODEOM.

Exemple de DSN

Barème de compétitivité de droit commun

Exemple pour un salarié travaillant 151,67 heures et ayant un salaire mensuel de 1 900€ avec le profil **Lodéom 2019 DROM Barème de compétitivité de droit commun**

Part patronale :

- **S21.G00.23.001 Code de cotisation :** 462 Exo Dom SMIC 130% à 220% U2
- **S21.G00.23.002 Qualifiant d'assiette :** Assiette plafonnée
- **S21.G00.23.003 Taux de cotisation**
- **S21.G00.23.004 Montant d'assiette**
- **S21.G00.23.005 Montant de cotisation :** 496 dans notre exemple

Code rubrique	Rubrique	Valeur	Code valeur
S21.G00.23.001	Code de cotisation	462 - EXO DOM SMIC 130% A 220% U2	462
S21.G00.23.002	Qualifiant d'assiette	Assiette plafonnée	921
S21.G00.23.003	Taux de cotisation		
S21.G00.23.004	Montant d'assiette		
S21.G00.23.005	Montant de cotisation	496,00	
S21.G00.23.006	Code INSEE commune		
S21.G00.23.TXB	Taux de base	100,000	

Part salariale :

- **S21.G00.81.001 Code de cotisation :** 012
- **S21.G00.81.002 Identifiant Organisme de Protection Sociale :** votre URSSAF (dans notre exemple nous avons renseigné l'URSSAF Guadeloupe).
- **S21.G00.81.003 Montant d'assiette :** 1 900
- **S21.G00.81.004 Montant de cotisation :** -496,47 (il s'agit du montant de l'exonération)
- **S21.G00.81.005 Code INSEE commune**.

Code rubrique	Rubrique	Valeur	Code valeur
S21.G00.81.001	Code de cotisation	Exonération de cotisations applicable dans les DOM	012
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	CGSS de Guadeloupe	31457202...
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	1900,00	
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	-496,47	
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		

Barème de compétitivité renforcé

Exemple pour un salarié travaillant 151,67 heures et ayant un salaire mensuel de 2 600€ avec le profil Lodéom 2019 DROM **Barème de compétitivité renforcé**.

Part patronale :

- **S21.G00.23.001 Code de cotisation :** 463 Exo Dom SMIC 170% à 270% U2
- **S21.G00.23.002 Qualifiant d'assiette :** Assiette plafonnée (921)

- **S21.G00.23.003 Taux de cotisation**
- **S21.G00.23.004 Montant d'assiette**
- **S21.G00.23.005 Montant de cotisation :** 670 dans notre exemple

Code rubrique	Rubrique	Valeur	Code valeur
S21.G00.23.001	Code de cotisation	463 - EXO DOM SMIC 170% à 270% U2	463
S21.G00.23.002	Qualifiant d'assiette	Assiette plafonnée	921
S21.G00.23.003	Taux de cotisation		
S21.G00.23.004	Montant d'assiette		
S21.G00.23.005	Montant de cotisation	670,00	
S21.G00.23.006	Code INSEE commune		
S21.G00.23.TXB	Taux de base	100,000	

Part salariale :

- **S21.G00.81.001 Code de cotisation :** 012
- **S21.G00.81.002 Identifiant Organisme de Protection Sociale :** votre URSSAF (dans notre exemple nous avons renseigné l'URSSAF Guadeloupe).
- **S21.G00.81.003 Montant d'assiette :** 2 600
- **S21.G00.81.004 Montant de cotisation :** -669,66 (il s'agit du montant de l'exonération)
- **S21.G00.81.005 Code INSEE commune**.

Code rubrique	Rubrique	Valeur	Code valeur
S21.G00.81.001	Code de cotisation	Exonération de cotisations applicable dans les DOM	012
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	CGSS de Guadeloupe	31457202...
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	2600,00	
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	-669,66	
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		

Barème de compétitivité spéciale

Exemple pour un salarié travaillant 151,67 heures et ayant un salaire mensuel de 3 000€ avec le profil Lodéom 2019 DROM **Barème de compétitivité spéciale**.

Part patronale :

- **S21.G00.23.001 Code de cotisation :** 473 Exo Dom SMIC 170% à 350% U2
- **S21.G00.23.002 Qualifiant d'assiette :** Assiette plafonnée (921)
- **S21.G00.23.003 Taux de cotisation**
- **S21.G00.23.004 Montant d'assiette**
- **S21.G00.23.005 Montant de cotisation :** 676 dans notre exemple

Code rubrique	Rubrique	Valeur	Code valeur
S21.G00.23.001	Code de cotisation	473 - EXO DOM SMIC 170% à 350% U2	473
S21.G00.23.002	Qualifiant d'assiette	Assiette plafonnée	921
S21.G00.23.003	Taux de cotisation		
S21.G00.23.004	Montant d'assiette		
S21.G00.23.005	Montant de cotisation	676,00	
S21.G00.23.006	Code INSEE commune		
S21.G00.23.TXB	Taux de base	100,000	

Part salariale :

- **S21.G00.81.001 Code de cotisation :** 012
- **S21.G00.81.002 Identifiant Organisme de Protection Sociale :** votre URSSAF (dans notre exemple nous avons renseigné l'URSSAF Guadeloupe).
- **S21.G00.81.003 Montant d'assiette :** 3 000
- **S21.G00.81.004 Montant de cotisation :** 675,75
- **S21.G00.81.005 Code INSEE commune**.

Code rubrique	Rubrique	Valeur	Code valeur
S21.G00.81.001	Code de cotisation	Exonération de cotisations applicable dans les DOM	012
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	CGSS de Guadeloupe	31457202...
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	3000,00	
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	-675,75	
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		